



## Sommaire

- Le choix d'un mode de transport dépend de 5 facteurs
- Les distances parcourues dans le canton
- L'utilisation de chaque moyen de transport
- La répartition des déplacements dans la journée

Édition Mars 2019

# Le canton de Neuchâtel en matière de mobilité et de transports

Tous les cinq ans, un état de situation en matière de mobilité et d'usage des divers modes de transports par la population au niveau suisse est effectué par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le zoom sur le canton de Neuchâtel, présenté dans ce document effectué conjointement par le Service cantonal des transports et le Service cantonal de statistique, met en relief les spécificités de notre canton dans ce domaine.

## Le choix d'un mode de transport dépend de cinq facteurs

Plusieurs facteurs sont à considérer lors du choix d'un mode de transport. Ce sont les cinq critères décrits ci-après qui semblent influencer de manière déterminante sur la préférence d'un mode de transport à un autre.

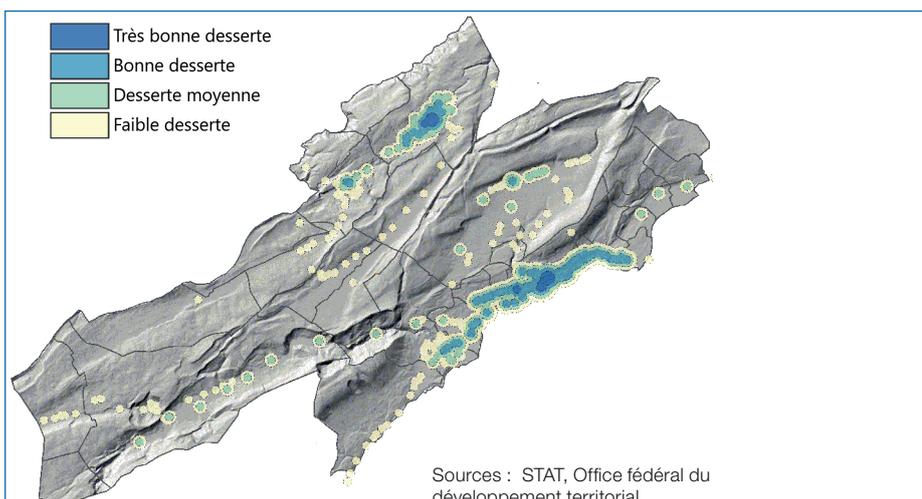
### 1. La qualité de desserte des transports publics

La qualité de la desserte du domicile en transports publics revêt une importance primordiale dans l'usage de ces derniers. Lors de l'existence d'une desserte de qualité moyenne à très

bonne (A, B ou C selon la carte ci-dessous), il a été constaté que 58 % de la population effectue la majorité de ses déplacements en transports publics (75 % de ses déplacements).

Le reste de la population, ne bénéficiant pas d'une desserte de cette qualité, n'a recours aux transports en commun que pour le quart de ses déplacements. Il s'agit notamment des usagers dits « captifs », tels que les élèves ou les étudiants se rendant dans leurs lieux de formation et n'étant pas en possession d'un permis de conduire ou d'un véhicule privé.

Qualité de la desserte des transports publics en 2015 - Canton de Neuchâtel



## L'essentiel en bref

En 2015 :

- 44 % de la population dispose d'un abonnement de transports publics (de parcours ou modulable). Les jeunes de plus de 16 ans en formation sont 85 %.
- 4 habitants majeurs sur 5 sont au bénéfice d'un permis de conduire.
- En moyenne, chaque ménage possède 1.15 voiture. 21 % des ménages du canton sont sans voiture.
- La distance journalière moyenne parcourue par habitant se monte à 38.5 km en 1 h 22.
- Le transport motorisé individuel est majoritaire. Il représente 76 % de la distance moyenne parcourue.
- 43 % des distances parcourues quotidiennement le sont pour des activités de loisirs. Suivent les déplacements vers le lieu de travail (22 %).
- Les transports en commun sont majoritairement utilisés pour se rendre à une activité de loisirs (39 %) et de travail (29 %). Les pics d'utilisation sont observés à 07 h et 17 h.
- C'est dans le Val-de-Travers et les Montagnes que la mobilité douce est la plus fréquente, respectivement 34 % et 36 % des déplacements.
- En semaine, tous modes de transport confondus, 16 % des déplacements sont comptabilisés entre 17 h et 18 h.

## 2. La possession d'un abonnement de transports publics

L'achat d'un abonnement de transports publics ne dépend pas directement du revenu à disposition. Par contre, il est fortement corrélé à la possession d'un véhicule privé. Il n'est cependant pas possible de savoir si la présence d'un véhicule influence l'achat d'un abonnement ou si c'est le contraire.

A noter que 33 % des personnes ne disposant d'aucun véhicule ne sont pas non plus en possession d'un abonnement.

Un peu plus de la moitié de la population (56 %) ne possède pas d'abonnement. Quant aux jeunes de plus de 16 ans en formation, ils ne sont que 15 % sans abonnement.

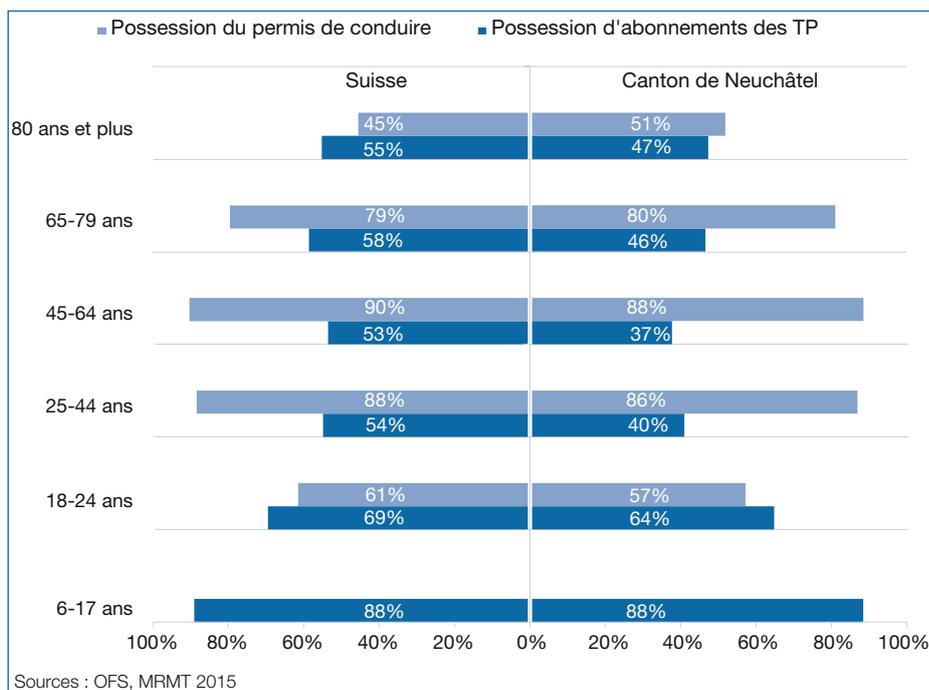
Il existe deux catégories d'abonnements, les « communautaires ou modulables » comme par exemple l'abonnement Onde Verte et les abonnements « de parcours ».

15 % de la population possède un abonnement communautaire ou modulable; cette proportion s'élevant à 54 % pour les moins de 18 ans. L'abonnement à une communauté tarifaire et l'abonnement de parcours sont avant tout possédés par les usagers dits « captifs » : 29 % contre 7 % chez les personnes avec permis de conduire.

La population du canton de Neuchâtel possède proportionnellement moins d'abonnements de transports publics que la population au niveau suisse : 44 % contre 57 %.

Ce pourcentage cache cependant d'importantes disparités inhérentes à la typologie des territoires de résidence : dans les centres urbains, près de la moitié (48 %) possède au moins un abonnement (57 % pour les résidents de la Ville de Neuchâtel), alors que dans les communes éloignées des centres urbains, cette proportion ne se monte qu'à 35 %. Ces résultats sont identiques à ceux mesurés en 2010.

Possession d'un permis de conduire ou d'un abonnement de transports publics, selon l'âge, en %  
Suisse et canton de Neuchâtel - 2015



## 3. La possession d'un permis de conduire

80 % de la population neuchâteloise âgée de plus de 18 ans est au bénéfice d'un permis de conduire. Au niveau suisse, cette proportion atteint les 82 %.

Parmi les personnes de 80 ans et plus, seules 51 % d'entre elles sont en possession d'un permis de conduire. Chez les 18-24 ans, la part est à peine plus élevée que chez ces derniers puisqu'elle se monte à 57 %.

## 4. La possession et disponibilité d'une voiture

En 2015, 21 % des ménages neuchâtelois ne possèdent aucune voiture. Cette proportion est plus de deux fois plus élevée pour les ménages dont le revenu mensuel ne dépasse pas 4 000 francs puisqu'elle atteint les 49 %.

Les ménages du canton de Neuchâtel possèdent en moyenne 1.15 voiture alors que ceux qui résident plus précisément à La Chaux-de-Fonds ou au Locle en détiennent 1.05.

Pour ce qui concerne les ménages d'une seule personne, c'est dans le Val-de-Travers qu'il y a le moins de voitures : 0.4 par ménage, alors qu'il y en a 0.9 dans l'Entre-deux-Lacs.

Par ailleurs, 79 % des habitants au bénéfice d'un permis de conduire ont accès à une voiture. Cette proportion s'élève à 47 % pour les personnes en formation.

## 5. La possibilité de parquer son véhicule sur le lieu de travail

Dans le canton de Neuchâtel, 64 % de la population active détient une place de stationnement gratuite sur son lieu de travail.

En outre, 76 % de la population n'est pas en faveur de l'augmentation des frais de stationnement dans les centres urbains et 65 % ne souscrit pas à l'introduction de taxes de stationnement dans les centres commerciaux.

## Les distances parcourues dans le canton

La longueur des distances parcourues, le motif des déplacements ainsi que les spécificités régionales fournissent une photographie de la mobilité des personnes résidant dans le canton de Neuchâtel.

En moyenne par jour, chaque déplacement effectué en voiture par la population neuchâteloise est de 15 km. En transports publics, cette moyenne se monte à 47 km pour les déplacements en train et à 5 km pour les trajets effectués en bus.

### Les distances quotidiennes

Les distances journalières moyennes sont une autre façon d'illustrer la répartition des déplacements selon le mode de transport.

Tous modes de transport confondus, chaque résident du canton de Neuchâtel parcourt chaque jour 38.5 km en 1h22.

Les habitants des Montagnes et du Val-de-Travers parcourent respectivement 31 et 30 km en 1h15 et 1h10. Quant aux habitants de l'Entre-deux-Lacs et de la Béroche, ils parcourent respectivement 50 et 58 km en plus d'1h30.

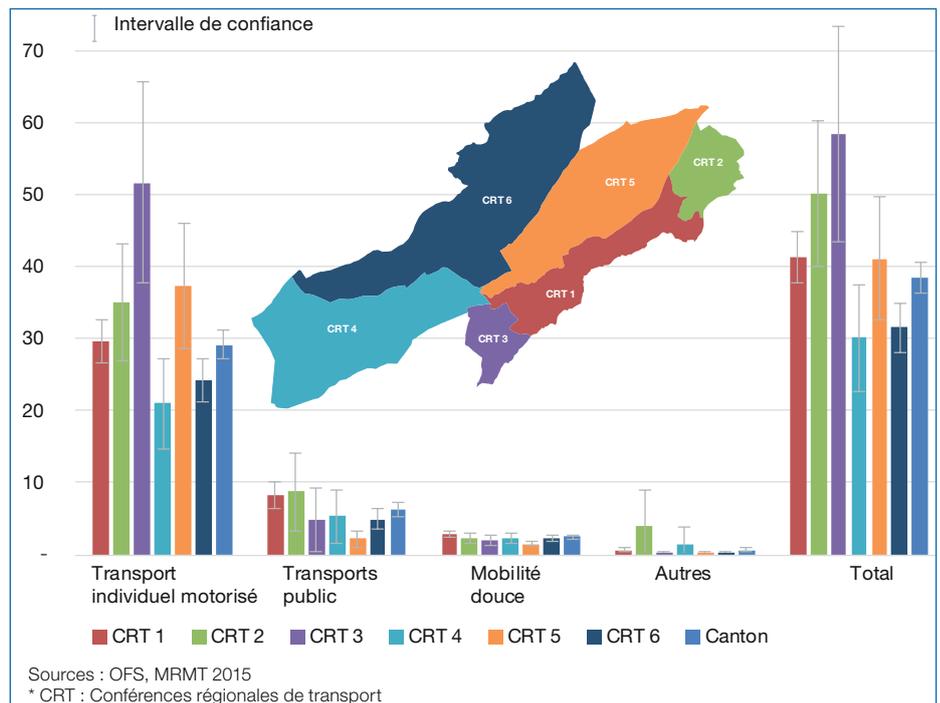
### L'évolution des distances quotidiennes

En 15 ans, de 2000 à 2015, la distance moyenne parcourue chaque jour par la population neuchâteloise a augmenté de +6.4 km. Elle se monte à 32.1 km en 2000 pour atteindre 38.5 km en 2015, soit une augmentation beaucoup plus importante que la moyenne suisse (+1.8 km en 15 ans, moyenne qui s'élève à 36.8 km en 2015).

Dès 2010, la distance moyenne journalière parcourue par les Neuchâtelois dépasse la moyenne suisse.

Lors de la décomposition de la distance moyenne par mode de transport, il apparaît que le choix du transport individuel motorisé (TIM) reste majori-

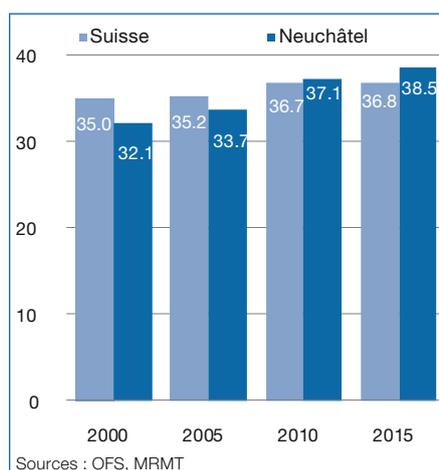
Distance journalière moyenne, selon le mode de transport, par région CRT\*, en km  
Canton de Neuchâtel - 2015



taire. Ce dernier augmente même légèrement sa domination sur les autres moyens de transport en croissant d'un point de pourcentage de 2000 (75 %) à 2015 (76 %). La distance moyenne TIM suit l'augmentation de la distance journalière moyenne totale pour se situer à 29.1 km en 2015. Par région, c'est au Val-de-Ruz que la part en transport individuel motorisé est la plus importante (91 %).

Les distances moyennes journalières parcourues en transports publics (TP) et surtout en mobilité douce (MD) sont

Distance journalière moyenne, en km  
Suisse et canton de Neuchâtel  
2000 à 2015



bien plus modestes. Néanmoins, de 2000 à 2015, une augmentation de plus d'un kilomètre pour les TP et de plus de 800 mètres pour les distances parcourues à pied ou à vélo (MD) est constatée. Durant cette même période, la part des personnes qui ne quittent pas leur domicile se maintient à 12 %.

Entre 2010 et 2015, la distance parcourue quotidiennement par la population du canton de Neuchâtel a augmenté de 1.5 km. Cette augmentation est plus importante pour les habitants des trois villes (+3 à 4 km) et est notamment due à l'allongement des déplacements en relation avec les loisirs.

## La répartition des distances par motif

Chaque jour, 43 % (16.7 km) des distances parcourues le sont dans le cadre d'activités en relation avec des loisirs (cinéma, sport, etc.), ce qui représente plus de la moitié du temps passé à se déplacer.

Les déplacements professionnels et vers le lieu de travail (8.6 km pour les trajets vers l'emplacement de l'activité professionnelle) représentent 30 % des distances parcourues. Cette proportion est identique sur tout le territoire cantonal à l'exception des habitants de la Béroche qui y consacrent 40 %.

Quant à la mobilité en vue d'effectuer des achats, elle représente 12 % des distances parcourues chaque jour et 14 % de la durée de déplacement.

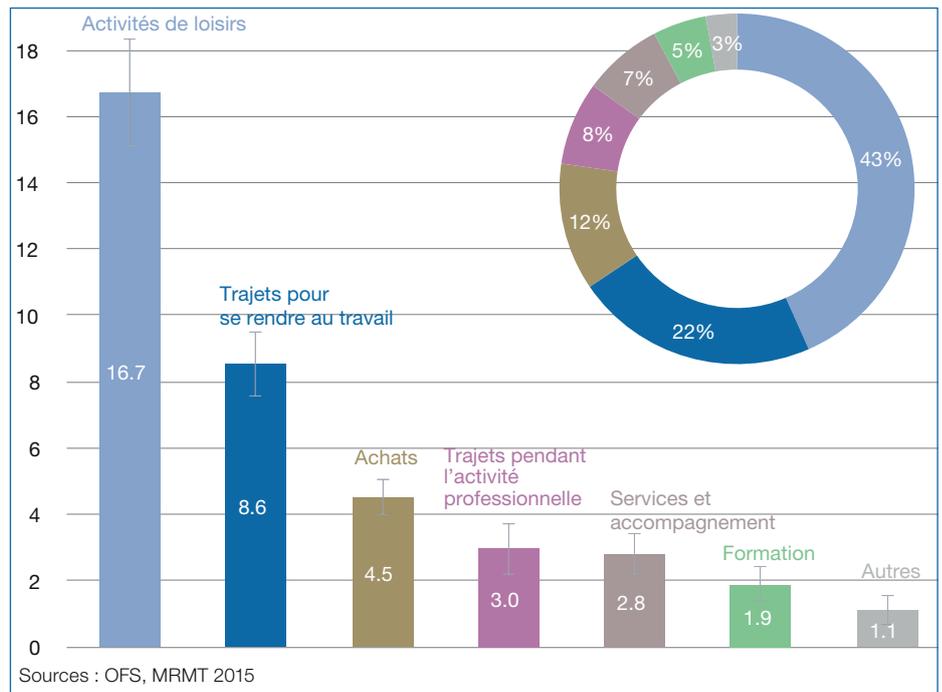
C'est pour la formation que les distances sont majoritairement parcourues en transport en commun (58 %). Cette proportion se monte à 22 % pour ce qui concerne les déplacements vers le lieu de travail, avec de fortes variations selon les régions (de 9 % pour le Val-de-Ruz à 32 % pour le Val-de-Travers).

## Une utilisation différenciée du territoire

Une analyse de la répartition des distances kilométriques sur la base de « territoires vécus » a également été effectuée. Il s'est agi de tenir compte de toutes les distances parcourues sur les territoires des deux agglomérations neuchâteloises considérées (Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds-Le Locle), que ces déplacements soient le fait de personnes vivant sur leur territoire ou ailleurs. On parle alors de principe de territorialité (PTE) étant donné que les déplacements des habitants mais également ceux des résidents d'autres cantons sont ici inclus.

La typologie de la mobilité des personnes domiciliées dans l'agglomération de Neuchâtel n'est pas différente de celle des personnes s'y rendant quotidiennement depuis un lieu de domicile situé dans un autre canton.

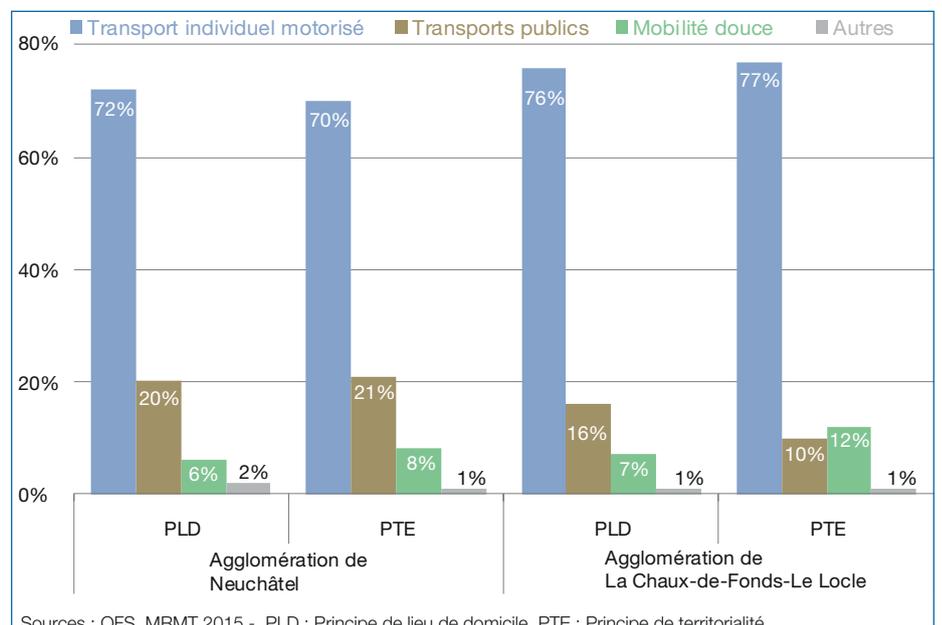
Distance journalière moyenne par personne, en km  
Canton de Neuchâtel - 2015



En revanche, pour l'agglomération des Montagnes, une différence notable apparaît en ce qui concerne les kilomètres parcourus en mobilité douce et en transports publics. Les habitants des Montagnes effectuent 7 % de la distance parcourue quotidiennement à pied ou à vélo et 16 % en transport en commun. S'agissant des personnes qui utilisent ce territoire au quotidien, ces mêmes valeurs se montent respectivement à 12 % et 10 %.

La « marchabilité » des deux villes des Montagnes semble, par conséquent, plus acquise par ses visiteurs que par ses résidents, ce qui rend la mobilité douce d'autant plus compétitive face aux transports publics.

Distances journalières, selon le mode de transport ainsi que les principes du lieu de domicile et de territorialité, par agglomération, en %  
Canton de Neuchâtel - 2015



## L'utilisation de chaque moyen de transport

L'analyse géographique permet de relever la particularité du Val-de-Travers et des Montagnes, régions dans lesquelles sont effectués un grand nombre de déplacements en mobilité douce : respectivement 34 % et 36 %.

La mesure de la part de résidents qui travaillent dans la région où ils habitent reflète la diversité du tissu économique et des industries. Ainsi, l'importante utilisation de la mobilité douce dans le Val-de-Travers et les Montagnes est à mettre en lien avec le fait que respectivement 64 % et 81 % des habitants travaillent et vivent dans la même région.

A l'opposé, dans l'Entre-deux-lacs, à la Béroche et dans le Val-de-Ruz, plus de 60 % des habitants quittent leur région pour aller travailler. On constate que pour le Val-de-Ruz et la Béroche, la part en transport individuel motorisé (91 % et 88 %) est plus élevée que la part moyenne cantonale (76 %).

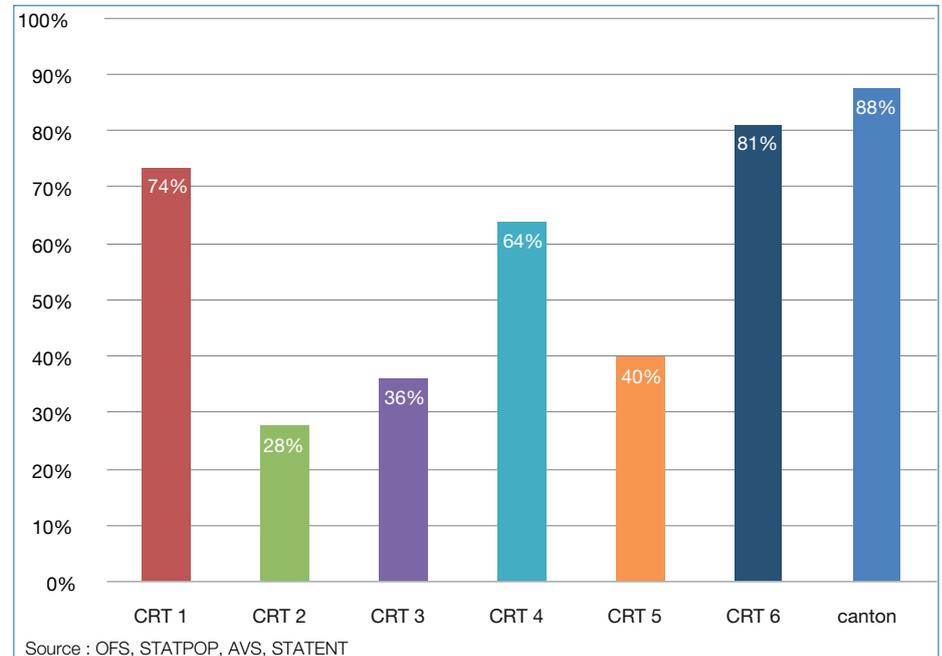
Dans la région de la Communauté urbaine du Littoral (COMUL ou CRT1), les transports publics représentent 13 % des déplacements, dont 8 % pour les bus.

### L'intermodalité ou l'utilisation successive de plusieurs moyens de transport

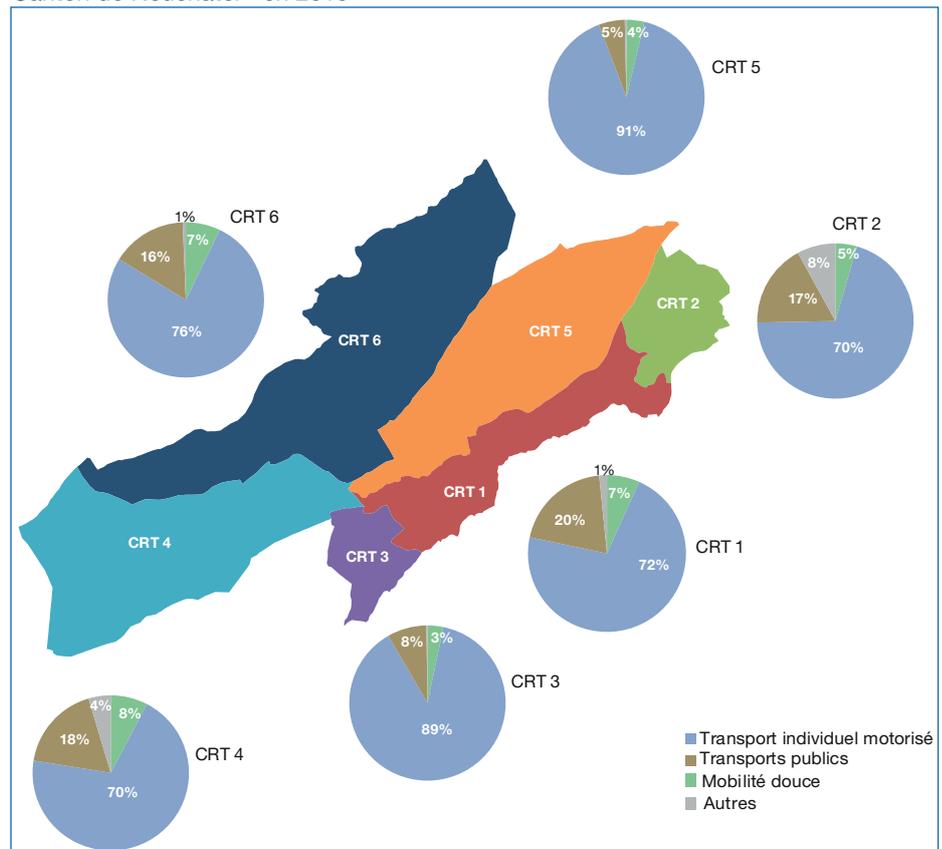
L'analyse de la succession des moyens de transport utilisés pour un même déplacement montre que cette manière de se déplacer est une pratique relativement marginale dans le canton de Neuchâtel.

En effet, la part de déplacements combinant la voiture et les transports en commun est inférieure à 1 % des déplacements réalisés en voiture. La combinaison de plusieurs transports publics (TP) est plus courante, elle représente 31 % des déplacements en TP. L'usage du bus et du train représente le 1.2 % de ce type de déplacements.

Personnes résidant et travaillant dans la même région, en %  
Canton de Neuchâtel - en 2014



Moyens de transport par région CRT\*, en %  
Canton de Neuchâtel - en 2015



### Typologie des moyens de transport

*Transport individuel motorisé (TIM) : Voiture - Motocycle - Motocycle léger - Cyclomoteur*

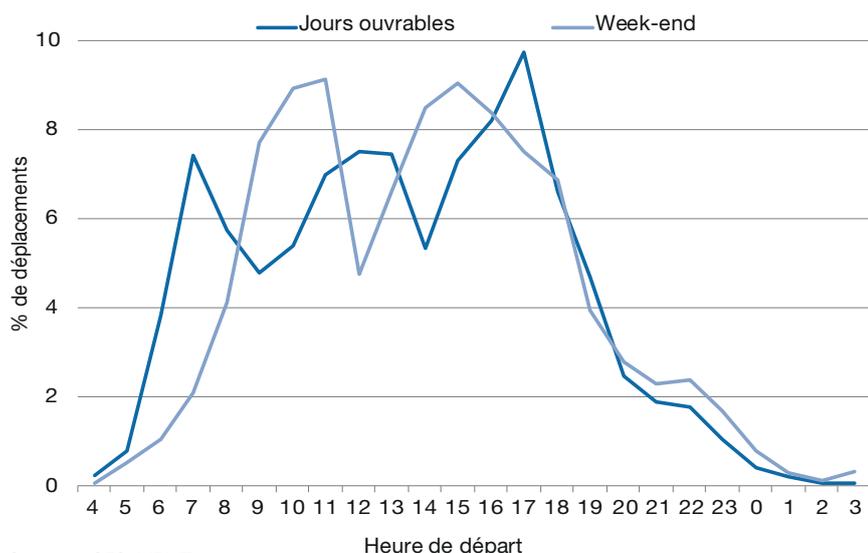
*Transports publics (TP) : Train - Car postal - Tram - Bus*

*Mobilité douce (MD) : A pied - Vélo - Vélo électrique*

*Autres : Taxi - Autocar - Camion, etc.*

# La répartition des déplacements dans la journée

Déplacements journaliers, selon l'heure de départ, jours ouvrables et week-ends  
Canton de Neuchâtel - 2015



Sources : OFS, MRMT 2015

La répartition des déplacements dans le temps (ici par l'heure de début du déplacement) permet de différencier le comportement de la population selon le type de jour (semaine ou week-end) et d'apporter des précisions quant aux différentes utilisations des modes de transport.

Pour ce qui concerne les déplacements en transports publics, les périodes de pointe sont très marquées. S'agissant de la pause de midi, deux pics d'utilisation sont observés à 11 h et à 13 h. Ils sont à mettre en lien avec la forte utilisation de ce mode de transport par les élèves et les étudiants. De même, la période de pointe de fin de journée commence dès 15 h.

À l'inverse, les déplacements en voiture sont plus étalés dans la journée.

En semaine, tous modes de transport confondus, le maximum de déplacements est atteint entre 17 h et 18 h. Cette heure comptabilise près de 10 % des déplacements de la journée. Quant à la pointe du matin, elle se situe entre 7 h et 8 h et regroupe 7.4 % des déplacements quotidiens.

Durant les jours de la semaine, près d'un quart des déplacements sont réalisés avant 10 h, alors qu'ils sont 16% le week-end.

Pendant le week-end, deux pics de déplacements sont observés. Ils ont lieu entre 9 h et 11 h et de 14 h à 16 h. Par ailleurs, entre 20 h et minuit, les déplacements sont légèrement plus nombreux qu'en semaine (9.9 % le samedi et dimanche et 7.6 % en semaine).

## Méthodologie

- **Comparabilité** : Les résultats du MRMT 2010 pour le canton de Neuchâtel ne pouvaient pas, pour une question de méthodologie, être comparés à ceux du reste de la Suisse. Les informations présentées dans ce document, quelle que soit l'année de référence, ont été ajustées méthodologiquement de manière à permettre leur comparabilité dans le temps et dans l'espace.
- **Découpage territorial** : Le découpage du territoire neuchâtelois en six régions et issu du Plan directeur cantonal. Les conférences régionales de transport (CRT) peuvent ajuster leur politique des transports aux besoins spécifiques de chaque région.
- **Déplacements** : Seuls les déplacements internes à la Suisse sont pris en compte.
- **Intervalle de confiance** : Ils sont indiqués dans certaines représentations graphiques et rappellent qu'il s'agit d'une enquête par échantillonnage et que les résultats sont des estimations.
- **Résidents** : Il s'agit de la population domiciliée dans le canton de Neuchâtel âgée de plus de 6 ans.

## Glossaire

- **COMUL** : Communauté urbaine du Littoral (Bevaix, Boudry, Corcelles-Cormondrèche, Cortaillod, Hauterive, La Tène, Milvignes, Neuchâtel, Peseux, Saint-Blaise)
- **CRT** : Conférences régionales de transport
- **MD** : Mobilité douce
- **MRMT** : Microrecensement mobilité et transports
- **TIM** : Transport individuel motorisé
- **TP** : Transports publics
- **TP** : Transports publics

## Sources

La source des données de cette analyse est le Microrecensement de la mobilité et des transports (MRMT) des années 2000, 2005, 2010 et 2015, réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le canton de Neuchâtel a choisi de densifier cette enquête pour disposer de résultats cantonaux et régionaux.

**ne.ch**

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

Département de l'économie et de l'action sociale

### Service de statistique

Rue du Château 19,  
CH-2001 Neuchâtel  
Tél: +41 32 889 68 22  
www.ne.ch/stat  
stat@ne.ch

Département du développement territorial et de l'environnement

### Service des transports

Rue de Tivoli 22  
CH-2002 Neuchâtel  
Tél: +41 32 889 67 01  
www.ne.ch/sctr  
service.transports@ne.ch